

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00744

Numéro SIREN : 510 403 447

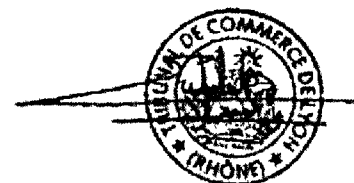
Nom ou dénomination : A.J.F.3.C.

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2019 sous le numéro de dépôt A2019/030010

A2019/030010

Dénomination : A.J.F.3.C.
Adresse : 18 rue Claude Joseph Bonnet 69004 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2009B00744
n° d'identification : 510 403 447
n° de dépôt : A2019/030010
Date du dépôt : 10/09/2019

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
06/09/2019



5334167

5334167



A.J.F.3.C.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 33 000 €

18, Rue Claude Joseph Bonnet
69004 LYON

Siret : 510 403 447 00012

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE DE SARL EN SAS

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision de l'associé en date du 02 septembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

La synthèse de notre analyse est la suivante :

Les comptes annuels arrêtés en date du 31 mai 2019 pour une période de 12 mois d'activité affichent les principaux agrégats suivants :

- Un chiffre d'affaires de 784 K€ HT au 31 mai 2019 contre 700 K€ HT au 31 mai 2018, ce qui représente une augmentation de l'activité de 84 K€ (+12%) ;
- Un taux de marge brute totale se positionnant à 73.97% du chiffre d'affaires contre 72.96% pour l'année précédente.
- Compte tenu de ces deux effets positifs, la marge brute globale a progressé de +69 K€ sur l'exercice comptable 2019 par rapport à l'année précédente représentant une augmentation de 13.50%.

- Les charges externes s'élèvent à 98 K€ au 31 mai 2019 contre 83 K€ au 31 mai 2018. Cette augmentation est principalement liée au recours à du personnel intérimaire générant un coût supplémentaire de 13 K€. Ces postes de charges sont bien maîtrisés et représentent 12% du chiffre d'affaires lors des deux derniers exercices comptables.
- Les impôts et taxes sont également stables par rapport à l'année précédente ;
- Les charges de personnel représentent 56.50% du chiffre d'affaires HT au 31 mai 2019 contre 56.20% du chiffre d'affaires HT au titre de l'exercice comptable 2018. Ce taux est stable et conforme aux données comptables de la profession ;
- Les dotations aux amortissements représentent 17 K€ sur l'exercice comptable contre 16 K€ au titre de l'année précédente ;
- Le résultat net comptable au 31 mai 2019, pour 12 mois d'activité, ressort à +15 K€ contre +14 K€ sur l'exercice comptable précédent.

Au 31 mai 2019, l'actif du bilan, qui ressort à 440 K€, est principalement composé :

- D'immobilisations en valeur nette pour 205 K€ dont 155 K€ au titre du fonds de commerce ;
- De stocks pour 11 K€ ;
- De créances clients et autres pour un montant de 19 K€ ;
- Des charges constatées d'avance pour 9 K€ ;
- Et de disponibilités pour 196 K€.

Au passif, les capitaux propres ressortent à 302 K€, dont 33 K€ de capital social. Les dettes s'élèvent à 138 K€ et sont principalement composées des éléments suivants :

- Dettes financières : 23 K€ ;
- Dettes fournisseurs : 27 K€ ;
- Dettes fiscales et sociales : 88 K€.

La situation de la société n'appelle pas d'autres remarques de notre part.

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- A nous faire confirmer certains points par le gérant dans le cadre d'une lettre d'affirmation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lyon,

le 06 septembre 2019

Commissaire aux Comptes et à la Transformation

FIDELTA AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

M. Philippe GIANNASI